

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEEES 129G Subvention et convention avec l'association Réseau Môm'artre.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose de signer une convention pour l'octroi d'une subvention à l'association réseau Môm'artre ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec le Réseau Môm'artre ;

Article 2 : une subvention d'un montant de 29.000 euros est allouée à l'association Réseau Môm'artre dont le siège social est 6 rue Saulnier (9^e) (19394/N°2013_05729) ;

Article 3 : la dépense au titre de l'insertion professionnelle des artistes, d'un montant de 11.804 euros sera imputée au chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013 ;

Article 4 : la dépense au titre de l'action en direction des familles, d'un montant de 17.196 euros sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, ligne DF55009, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013.